(Annexe 2)

PIECES À JOINDRE AVEC LE DOSSIER APPRENANT DE LA REGION GRAND EST RELATIF AUX FRAIS FORMATION 2023

Vous trouverez ci-joint le dossier « apprenant » relatif à la prise en charge de la formation. Nous vous invitons à le **lire attentivement.** Le présent dossier doit être accompagné, selon votre situation, des pièces justificatives suivante :

L'ensemble des apprenants admis en formation à la rentrée 2023/2024

☐ compléter la fiche de renseignement *(fiche 1)* et l'attestation sur l'honneur *(fiche 2)*

***A noter** que l'attestation Pôle Emploi est à renseigner uniquement pour les personnes justifiant du statut de* demandeur d'emploi et ne justifiant pas de certificat de scolarité.

Vous êtes jeune de -26 ans en poursuite d'études

☐ fournir un certificat de scolarité soit pour l'année 2021/2022, soit pour l'année 2022/2023

***Attention** : les certificats de préparation au concours et au Diplôme d'Accès aux Etudes Supérieures (DAEU) ne peuvent justifier le statut d'étudiant en poursuite d'études.*

Vous êtes demandeur d'emploi non démissionnaire durant la période de référence, soit :

- Pour les candidats sélectionnés en 2023 : du **06/04/2023 au 04/09/2023**
- Pour les candidats sélectionnés en 2022 : du **07/04/2022 au 05/09/2022**
- Pour les candidats sélectionnés en 2021 : du **08/04/2021 au 05/09/2021**

☐ fournir l'Attestation pôle emploi *(fiche 3)* ci-jointe dûment complétée par pôle emploi datant au maximum du mois précédent la rentrée

☐ fournir un CV actualisé récapitulant les antécédents professionnels depuis la sortie du système scolaire

☐ copie de l'ensemble des contrats de travail signés pendant la période de référence

☐ copie de la rupture conventionnelle ou tout autre document justifiant de la fin de votre contrat (courrier licenciement…)

Vous êtes salarié(e) non démissionnaire durant la période de référence suscitée :

Vous avez un Contrat à Durée Déterminé qui expire **au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de la formation.**

Vous avez rompu votre contrat de travail : licenciement, rupture conventionnelle de CDI, rupture anticipée d'un CDD. **La procédure doit impérativement avoir abouti avant la rentrée.**

☐ fournir l'Attestation pôle emploi *(fiche 3)* ci-jointe dûment complétée par pôle emploi pendant la période de référence

☐ fournir un CV actualisé récapitulant les antécédents professionnels depuis la sortie du système scolaire

☐ copie du contrat de travail

☐ copie de la rupture conventionnelle ou tout autre document justifiant de la fin de votre contrat (courrier licenciement…)

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION AUTRES QUE LA REGION :

Promotion professionnelle

☐ attestation de l'employeur confirmant votre prise en charge

OPCA (Transition pro, OPCO Uniformation,...)

☐ copie du courrier justifiant votre prise en charge

Tous les cas particuliers n'ont pas été énumérés ci-dessus mais sont cités dans l'organigramme des conditions générales de prises en charge ci-joint. Celles-ci sont consultables sur le site institutionnel de la Région Grand Est : **http://www.grandest.fr /formations-sanitaires-sociales/**

DOSSIER APPRENANT
SECTEUR SANITAIRE

Les informations figurant dans le présent dossier sont destinées à la Région Grand Est et sont à renseigner par l'ensemble des apprenants admis en formation à la rentrée 2023/2024.

La Région participe au financement du fonctionnement des instituts de formations sanitaires en fonction des places agréées et financées.

Ne bénéficient de la gratuité du coût pédagogique de leur formation que les apprenants qui remplissent les conditions d'éligibilité fixées par la Région.

Ces conditions sont rappelées dans les fiches récapitulatives "Conditions générales et conditions spécifiques de prise en charge des formations sanitaires et sociales" qui sont téléchargeables sur le site institutionnel de la Région Grand Est via le lien suivant :

http://www.grandest.fr/actions/formations-sanitaires-sociales/

****

Le dossier APPRENANT comporte 3 fiches à renseigner selon le code couleur suivant :

Renseignements à remplir par l'apprenant

Renseignements à remplir par l'institut

Renseignements à remplir par Pôle Emploi

Fiche 1 *Fiche de renseignements - Situation de l'apprenant : à remplir par tout apprenant*
Fiche 2 *Attestation sur l'honneur : à remplir par tout apprenant*
Fiche 3 *Attestation de Pole Emploi : à remplir par tout apprenant ayant le profil de demandeur d'emploi*

****

Ces documents sont à remettre à l'institut de formation, dûment complétés et accompagnés de l'ensemble des justificatifs demandés, impérativement avant le démarrage de la formation.

Tout dossier mal renseigné ou incomplet sera rejeté par l'Institut ; et de ce fait, les frais de formation resteront à la charge de l'apprenant.

Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Les données personnelles recueillies sont exclusivement collectées pour un usage interne à la Région et sont destinées à la vérification du respect des critères d'éligibilité de la prise en charge du coût des formations.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les apprenants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour l'exercer, ils s'adressent à : REGION GRAND EST - 1 place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 STRASBOURG Cedex -
Tél : 03 88 15 68 67 – infolib@grandest.fr

Fiche 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS - SITUATION DE L'APPRENANT

IDENTITE DE L'APPRENANT

Civilité :

Nom de naissance : Nom d'usage (marital) :

Prénoms :

Adresse postale :

CP : Ville :

Etat civil : (cochez la case correspondant à votre situation)

- ☐ Célibataire
- ☐ Marié(e)/Pacsé(e)
- ☐ Vie maritale
- ☐ Veuf(ve)
- ☐ Divorcé(e)

Date de naissance :

Téléphone :

Personne reconnue travailleur handicapé (O/N) ?

Adresse électronique :

Statut avant l'entrée en formation : (cochez la case correspondant à votre situation)

- ☐ Etudiant(e) en poursuite d'études
- ☐ Demandeur d'emploi
- ☐ Salarié(e)
- ☐ Autres .....

Frais de formation pris en charge par : (cochez la case correspondant à votre situation)

- ☐ Région Grand Est y compris mesure dérogatoire
- ☐ Pôle Emploi
- ☐ A titre personnel
- ☐ OPCO, ANFH ...
- ☐ Employeur
- ☐ Autres (par exemple CPF/DIF) : .....

Coordonnées de l'organisme finançant les frais de formation :
(sauf si REGION GRAND EST)

Rémunération et autres aides dont je bénéficie ou suis susceptible de bénéficier durant la formation : (cochez la case correspondant à votre situation)

- ☐ Bourse de la Région
- ☐ Indemnités de chômage (ARE, ASS, RFF, ASR,...)
- ☐ Minima sociaux et autres allocations (RSA,...)
- ☐ Promotion professionnelle hospitalière
- ☐ Plan de formation de l'employeur
- ☐ Transition Pro (ex CIF)
- ☐ Contrat en alternance (apprentissage, contrat professionnalisation)
- ☐ Allocations d'études
- ☐ Autres types d'aides publiques (LADOM...)
- ☐ Aucune aide financière
- ☐ Autre(s) prise(s) en charge

Coordonnées de l'organisme finançant ou sollicité pour financer la rémunération et/ou d'autres aides (sauf si REGION GRAND EST) :

SITUATION DE L'APPRENANT AVANT L'ENTREE EN FORMATION

Pièces à produire à l'institut quel que soit le profil de l'apprenant :

- curriculum vitae actualisé récapitulant les antécédents professionnels depuis la sortie du système scolaire
- copie du dernier diplôme

PARCOURS SCOLAIRES

Dernier diplôme obtenu (niveau le plus élevé) :

Année d'obtention	Intitulé du diplôme	Spécialité/discipline/série

Date de sortie de formation initiale (études) :

Année scolaire	Cursus de formation	Etablissement

ANTECEDENTS PROFESSIONNELS

Dernier emploi exercé avant l'entrée en formation (employeur principal en cas de cumul d'activités) :

Date d'embauche	Employeur et lieu de travail	Emploi occupé	Type de contrat	Temps de travail	Motif de fin ou de rupture de contrat	Date de fin ou de rupture de contrat

Situation au regard des derniers emplois occupés durant la période de référence :

- pour AS-AP : 6 mois avant l'entrée en formation de l'année de réussite à la sélection et le démarrage effectif de la formation
- pour AMBULANCIER : entre la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection et le démarrage de la formation
- pour les niveaux post-bac quelles que soient les modalités de sélection : entre le 6 **avril 2023** et le démarrage effectif de la formation

soit : du : 6 avril 2023 au : 4 septembre 2023

Date d'embauche	Employeur et lieu de travail	Emploi occupé	Type de contrat	Temps de travail	Motif de fin ou de rupture de contrat	Date de fin ou de rupture de contrat

Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Je certifie exact les renseignements fournis.

Fait à : Le :

Signature de l'apprenant ou du responsable légal

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : déclare avoir pris connaissance :

- du coût de la formation :

Tarif applicable par année ou par session de formation :

Autres frais à charge de l'apprenant :

- des conditions de prise en charge fixées par la Région Grand Est (voir fiches synthétiques relatives aux conditions générales et aux conditions spécifiques de prise en charge des formations sanitaires)

- et j'atteste :

☐ **remplir les conditions pour bénéficier d'une prise en charge régionale en tant que :**

☐ Jeune de -26 ans en poursuite d'études (certificat de scolarité 2021/2022 ou 2022/2023)

☐ Demandeur d'emploi non démissionnaire durant la période de référence :
- pour AS-AP : 6 mois avant l'entrée en formation de l'année de réussite à la sélection et le démarrage effectif de la formation
- pour AMBULANCIER : entre la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection et le démarrage de la formation
- pour les niveaux post-bac quelles que soient les modalités de sélection : entre le **6 avril 2023** et le démarrage effectif de la formation

☐ Salarié(e) bénéficiant d'un financement à titre dérogatoire

☐ Salarié(e) en situation précaire dont le contrat de travail est inférieur à 18 heures par semaine ou 78 heures par mois dans les 9 mois avant l'entrée en formation

☐ Salarié(e) en tant que Vendeur à Domicile Indépendant (VDI) ou auto-entrepreneur dont le salaire moyen dans les 6 mois avant l'entrée en formation n'excéde pas 610 € par mois

☐ **financer la formation à titre personnel étant donné que je ne remplis pas les conditions d'éligibilité fixées par la Région**

☐ **bénéficier de la prise en charge du *coût pédagogique* par le biais d'un dispositif de formation professionnelle continue (Transition Pro, CFP, OPCO, ANFH, Pôle Emploi, plan de formation employeur...)**

☐ intégrale

☐ partielle et m'engage à financer le reste à charge à titre personnel

Coordonnées du financeur :

Je m'engage à :

- signaler au plus tôt tout changement de situation qui serait susceptible de remettre en cause ou d'impacter le financement de la Région Grand Est ;
- m'acquitter des frais à titre personnel en cas d'omission ou d'erreur dans la présente déclaration, de non production des pièces demandées par l'institut de formation ou par la Région
- remettre toute pièce demandée par la Région en cas de contrôle ;
- être assidu durant toute la formation et respecter le règlement intérieur de l'institut de formation.

Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Je certifie exact les renseignements fournis.

Fait à : Le :

Signature de l'apprenant ou du responsable légal

Fiche 3

ATTESTATION POLE EMPLOI

FORMATIONS SANITAIRES

Document à renseigner pour toutes les personnes inscrites comme demandeur d'emploi

IDENTITE DE L'APPRENANT

Nom de naissance et/ou nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

PROJET DE FORMATION

Etablissement de formation : IFSI de Rouffach

Formation suivie : Formation en Soins Infirmiers

Lieu de formation : 68250 ROUFFACH

Année scolaire ou universitaire : 2023/2024

Année de réussite aux sélections : 2023

Date de la rentrée : 04/09/23

Période de référence : du : 6 avril 2023 au : 4 septembre 2023

ANTECEDENTS PROFESSIONNELS

Situation au regard des derniers emplois occupés durant la période de référence :

- pour AS-AP : 6 mois avant l'entrée en formation de l'année de réussite à la sélection et le démarrage effectif de la formation
- pour AMBULANCIER : entre la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection et le démarrage de la formation
- pour les niveaux post-bac quelles que soient les modalités de sélection : entre le **6 avril 2023** et le démarrage effectif de la formation

soit : du : 6 avril 2023 au : 4 septembre 2023

Date d'embauche	Employeur	Lieu de travail	Emploi occupé	Type de contrat	Temps de travail	Motif de fin ou de rupture de contrat	Date de fin ou de rupture de contrat

INSCRIPTION A POLE EMPLOI

N° d'identifiant Pôle Emploi :

Agence d'inscription Pôle Emploi référente :

Suivi assuré par une Mission Locale ou un PAIO (O/N) ?

Dans l'affirmative, quelle structure ?

Date de dernière inscription ou réactualisation en tant que demandeur d'emploi :

Si vous percevez une allocation de Pôle Emploi, depuis quand ?

Le changement de situation lié à l'entrée en formation doit être signalé à Pôle Emploi dans le mois qui précède la rentrée.

Je soussigné(e) :

- **atteste remplir les critères d'éligibilité fixés par la Région Grand Est - tels que rappelés dans les fiches récapitulatives "Conditions générales et conditions spécifiques de prise en charge des formations sanitaires",**
- **déclare avoir cessé toute activité professionnelle salariée ou non salariée et ne plus être lié contractuellement à un employeur (sauf en cas d'activité réduite si la quotité de travail n'excède pas 18h/semaine ou 78h/mois dans les 9 mois avant l'entrée en formation ,**
- **et ne pas être placé(e) soit en disponibilité de la fonction publique, soit en congé (congé de formation, congé sabbatique, congé parental...) .**

J'autorise Pôle Emploi à transmettre les informations ci-après à la Région.

Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Fait à : Le :

Signature de l'apprenant ou du responsable légal

PARTIE A RENSEIGNER PAR POLE EMPLOI

Attestation à remplir dans le mois précédent l'entrée en formation

Pôle Emploi atteste que : Nom - Prénom :

- l'apprenant est inscrit en tant que demandeur d'emploi :

depuis le :

est inscrit en catégorie :

depuis le :

dernier jour d'actualisation :

justifie d'une activité déclarée à cette date (O/N) :

- l'apprenant justifie du statut suivant, au cours de la période de référence (voir dates précises au verso) :

☐ non démissionnaire

☐ démissionnaire pour motifs légitimes reconnus **exclusivement** par la Région Grand Est soit : rupture d'un contrat aidé, emploi avenir ou service civique... · pour cause de non paiement des salaires - pour suivre le conjoint suite à mutation ou mariage - pour suivre son enfant handicapé admis dans une sutructure d'accueil - pour cause de violences conjugales - pour cause d'actes délictueux dans le cadre du contrat de travail

☐ non renouvellement de CDD

☐ autre motif de rupture *

*Motif de fin ou de rupture de contrat - choisir parmi les options suivantes : Convention de Reclassement Personnalisé (CRP), démission, démission contrat 18 h/semaine au maximum, licenciement, rupture conventionnelle/amiable, fin de contrat, dispositif démission-reconversion

Date de la rupture :

☐ non défini, Pôle Emploi n'étant pas en mesure de vérifier la situation de l'apprenant et d'attester de son statut au regard des critères fixés par la Région Grand Est

- son projet de formation professionnelle a fait l'objet d'une validation auprès d'un conseiller de Pôle Emploi.

L'apprenant justifie-t-il de droits ouverts au titre de l'ARE (O/N) ?

Signature et cachet de Pôle Emploi

Nom du signataire :
Prénom :
Qualité :
Agence :
Lieu :
Date :

PERFORMANCE EMPLOI

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Secteur Sanitaire et Social

DES MÉTIERS D'AVENIR !

Conditions générales de prise en charge des **formations sanitaires et sociales :**

- ambulancier, auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ergothérapeute (Mulhouse), infirmier, manipulateur en électroradiologie médicale, psychomotricien (Mulhouse).
- moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé. 3ème année en conseiller en économie sociale et familiale.

RENTRÉES DE
SEPTEMBRE 2022 ET
PREMIER TRIMESTRE 2023

Vous êtes éligible à la prise en charge régionale !

Vous n'êtes pas éligible à la prise en charge régionale

1 VOUS AVEZ MOINS DE 26 ANS ET ÊTES EN POURSUITE D'ÉTUDES

Vous devez fournir un **certificat de scolarité** (année 2020-2021 ou 2021-2022)

Le statut de jeune de moins de 26 ans en poursuite d'études est prioritaire

- Vous avez suivi une **préparation aux concours/sélections**
- Vous avez le **Diplôme d'Accès aux Études Supérieures**

2 VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Vous êtes **non démissionnaire** au cours de la période de référence*, qui s'étend :

- Pour les **AMBU-ME-TISF** : entre la date de clôture des inscriptions aux concours ou épreuves de sélection et le démarrage de la formation ;
- Pour les **AS-AP** : 6 mois avant l'entrée en formation de l'année de réussite aux épreuves de sélection et le démarrage effectif de la formation ;
- Pour les niveaux **post-bac**, quelles que soient les modalités de sélection : entre le 7 avril 2022 et le démarrage effectif de la formation.

Vous avez démissionné **pour l'un des motifs suivants** :

- **Rupture à l'initiative du salarié** d'un contrat aidé, d'un emploi d'avenir, d'un service civique, d'un contrat volontariat gendarmerie ;
- Pour cause de **non-paiement des salaires** ;
- Pour **suivre le conjoint** suite à une mutation ou mariage ;
- Pour **suivre son enfant handicapé** admis dans une structure d'accueil ;
- Pour cause de **violences conjugales** ;
- Pour cause d'**actes délictueux dans le cadre du contrat de travail.**

Vous avez démissionné **avant la période de référence**.

Vous n'avez **pas renouvelé votre CDD**.

***période de référence :** période durant laquelle votre statut est examiné pour déterminer si vous êtes éligible à la prise en charge régionale du coût de votre formation

possibilité de mobiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) et de compléter sur fonds propres si vous souhaitez bénéficier de la mesure compensatoire

Vous êtes démissionnaire au cours de la période de référence* :

- Pour les **AMBU-ME-TISF** : entre la date de clôture des inscriptions aux concours ou épreuves de sélection et le démarrage de la formation
- Pour les **AS-AP** : 6 mois avant l'entrée en formation de l'année de réussite aux épreuves de sélection et le démarrage effectif de la formation
- Pour les niveaux **post-bac** quelles que soient les modalités de sélection : entre le 7 avril 2022 et le démarrage effectif de la formation.

Le dispositif «DEMISSION RECONVERSION» n'est pas reconnu, pendant la période de référence, comme démission permettant la prise en charge du coût de la formation par la Région.

Vous êtes éligible à la prise en charge régionale !

Vous n'êtes pas éligible à la prise en charge régionale

3 VOUS ÊTES SALARIÉ

- Vous avez un **contrat de travail dont la durée est inférieure à 18 heures par semaine ou 78 heures par mois** en moyenne durant les neuf mois précédant l'entrée en formation ;
- Vous avez un **contrat de travail à durée déterminée qui expire au plus tard dans les 7 jours** qui suivent le début de la formation ;
- Votre **congé parental a pris fin** avant le démarrage de la formation ;
- Votre **contrat de travail est rompu** : licenciement, rupture conventionnelle de CDI... **la procédure doit impérativement avoir abouti avant la rentrée** ;
- Vous êtes **VDI ou micro-entrepreneur** et vos revenus déclarés en moyenne sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation s'élèvent mensuellement au maximum à 610 euros.

L'inscription à Pôle emploi est obligatoire.

obligation de mobiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) et de compléter sur fonds propres si vous souhaitez bénéficier de la mesure compensatoire

- Vous avez gardé un **lien juridique avec un employeur** ;
- Vous êtes en **congé parental** ;
- Vous êtes en **congé sabbatique**, en **disponibilité**, en **congé de formation professionnelle**, **commerçant**, **profession libérale**, ... ;
- Vous êtes **VDI ou micro-entrepreneur** et vos revenus déclarés en moyenne sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation sont supérieurs mensuellement à 610 euros.

PIÈCES À FOURNIR À L'INSTITUT DE FORMATION

- **Attestation dûment complétée par Pôle emploi** datant au maximum du mois précédent la rentrée ;
- **Contrats de travail** pour l'ensemble des emplois pendant la période de référence ;
- S'il y a lieu, **toutes pièces justifiant d'un changement de profil** ou d'une situation particulière.

Région Grand Est
grandest.fr

@PerformanceEmploi

@orient_form_GE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

PERFORMANCE EMPLOI

DISPOSITIF DÉROGATOIRE ET COMPENSATOIRE DE PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS SANITAIRES

SALARIÉ EN FORMATION

AIDE-SOIGNANT
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE
AMBULANCIER

MESURE DÉROGATOIRE pour les formations de niveaux 3 et 4

INFIRMIER
MANIPULATEUR EN ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE
ERGOTHÉRAPEUTE (Mulhouse)
PSYCHOMOTRICIEN (Mulhouse)

MESURE COMPENSATOIRE pour les formations de niveau 6

Vous devez justifiez que des démarches ont été entreprises auprès de votre employeur et/ou de votre OPCO ... afin d'obtenir un financement au titre de la formation professionnelle continue (ex : Transition Pro, Etudes promotionnelles, Compte Personnel de Formation, Congé de Formation Professionnelle...).

Si votre CPF ne couvre pas la totalité de votre 1ère année de formation, vous devrez compléter sur vos fonds propres ou autres dispositifs.

Avoir bénéficié

Au minimum :

- d'un **report** de formation de l'année de réussite du concours (année n-1) pour motif de non prise en charge de la formation par l'employeur et/ou OPCO ...(refus officiel de prise en charge)
- et justifier **d'un nouveau refus** de financement de l'employeur et/ou OPCO ... pour la rentrée souhaitée (année n).

De la prise en charge a minima de la première année de formation par un dispositif de formation professionnelle continue (rémunération et/ou coût de formation).

Pièces à produire à la Région Grand Est

Au minimum deux mois avant le début de la formation (année n) :

- demande écrite sollicitant le dispositif dérogatoire
- confirmation du report d'admission de l'Institut (année n-1)
- décision de non prise en charge de la formation de l'employeur et/ou de l'OPCO...(années n-1 et n)

Au minimum deux mois avant la fin de la 1ère année de formation :

- demande écrite sollicitant le dispositif compensatoire
- décision de prise en charge du financeur (y compris CPF/DIF) de la 1ere et/ou 2ème année de formation
- décision de non prise en charge du financeur pour la 2ème et/ou 3ème année de formation

Région Grand Est ▸▸ Les métiers du sanitaire

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
Centre Hospitalier - 68250 Rouffach
27, rue du 4e R.S.M. - B.P. 29
Tél. 03 89 78 70 63
Fax 03 89 78 72 12

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

NOTICE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE BOURSE REGIONALE D'ETUDES

La Région attribue des bourses régionales d'études sur critères sociaux pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales. La transmission et le traitement des demandes se fait en **mode dématérialisé**.

UNE ADRESSE INTERNET
https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/
Retrouvez sur cette adresse les dates de dépôt des dossiers

Qui est concerné ?

- Les élèves et étudiants inscrits en formations sanitaires et sociales dans un institut de formation agréé par la Région.

Quelles aides ?

- Bourses sur critères sociaux

Où se renseigner ?

- Règlement d'attribution et simulations disponibles sur **https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/**

POUR TOUTES QUESTIONS
Mail : boursesanitaireetsociale@grandest.fr
Tél : 03 87 54 32 01
contacter les services de la région en utilisant le formulaire de contact

INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
Centre Hospitalier - 68250 Rouffach
27, rue du 4e R.S.M. - B.P. 29
Tél. 03 89 78 70 63
Fax 03 89 78 72 12

Une procédure en 3 étapes

Etape 1 : Je crée mon compte personnel

Pour cela, j'ai besoin :

- d'une adresse mail valide
- d'un identifiant que je choisis
- d'un mot de passe que je choisis

Je renseigne mes coordonnées et valide la demande de création.

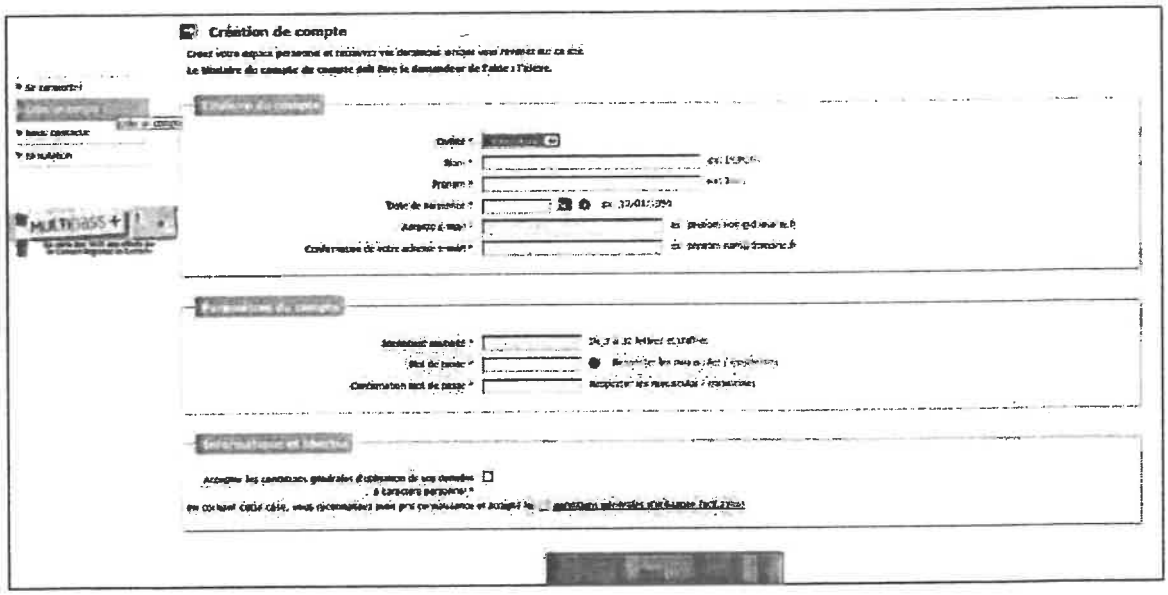

Je reçois un e-mail et clique sur le lien transmis.

Mon compte est activé. Je peux accéder à tout moment à mon espace personnel avec mon identifiant et mon mot de passe. Il est valable pendant toute ma scolarité.

ITUT DE FORMATION
SOINS INFIRMIERS
Hospitalier - 68250 Rouffach
ue du 4e R.S.M. - B.P. 29
Tél. 03 89 78 70 63
Fax 03 89 78 72 12

Etape 2 : Je dépose ma demande en ligne

Pour cela, j'ai besoin :

- du code établissement fourni par mon institut de formation
- des pièces qui composent mon dossier en version numérisée (scannée) **de préférence au format .pdf** (des scanners sont mis à disposition par la Région dans les instituts de formation).

- Je clique sur le bouton « Aide régionale d'études »

- Je peux déposer une nouvelle demande ou suivre l'état d'avancement d'une demande déjà saisie

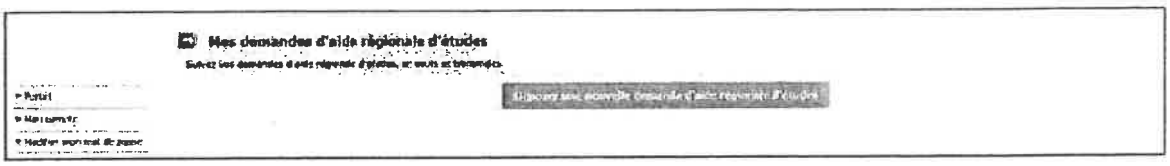

- A chaque étape, je peux consulter le règlement régional d'attribution des bourses ainsi que les décrets et contacter les services de la région.

Acueil | Dispositif d'Intervention Régionale | Décret du 27 aout 2008 | Décret du 3 mai 2005 | Décret du 4 mai 2005 | Nous contacter | FAQ | Mentions légales

- Je renseigne les informations demandées

INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS
Centre Hospitalier - 68250 Rouffach
27, rue du 4e R.S.M. - B.P. 29
Tél. 03 89 78 70 63
Fax 03 89 78 72 12

Je joins les pièces justificatives demandées :

- Je dois disposer d'une version numérisée des documents sur mon ordinateur
- Je clique sur le bouton « Parcourir »
- Je sélectionne dans mon ordinateur le document à transmettre : ce document doit être transmis via **un seul ou plusieurs fichiers** *(voir en page d'accueil du site / Rubrique Documents utiles : « Comment numériser vos documents ? »)*
- Je clique sur le petit **+ vert** afin que le document soit bien pris en compte.

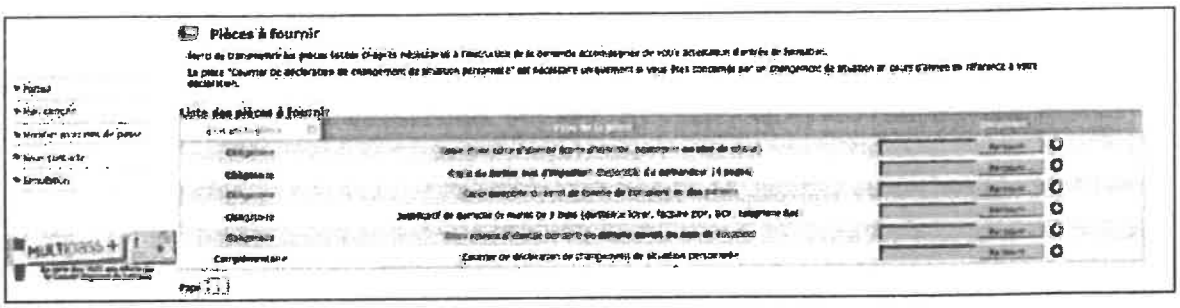

A tout moment, je peux interrompre ma saisie. Les informations déjà renseignées seront conservées. Je pourrai me reconnecter ultérieurement à mon espace personnel grâce à mon identifiant et à mon mot de passe pour compléter ou modifier ma demande.

Je valide ma demande

Je peux télécharger et imprimer le récapitulatif de ma demande.

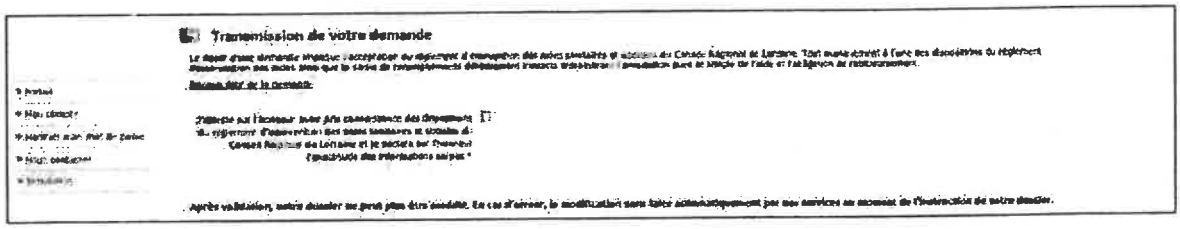

Votre demande est validée.
Elle est accessible aux services de la région en vue de l'instruction de votre dossier et transmise à votre établissement de formation qui doit valider votre entrée en formation. Sans validation de votre institut, votre dossier reste incomplet et ne peut pas être présenté en commission.

INSTITUT DE FORMATION
DES SOINS INFIRMIERS
Centre Hospitalier - 68250 Rouffach
27, rue du 4e R.S.M. - B.P. 29
Tél. 03 89 78 70 63
Fax 03 89 78 72 12

Etape 3 : Je suis l'avancement de ma demande

- En me connectant à mon espace personnel grâce à mon identifiant et à mon mot de passe, je peux suivre l'avancement de ma demande.

- Les services de la Région me contactent par mail, si des pièces complémentaires sont nécessaires pour instruire mon dossier.

- Si mon dossier est complet, après instruction, les services de la Région me transmettent par mail la pré-notification d'attribution ou de refus de l'aide demandée.

- Après validation de mon dossier par mon établissement de formation, celui-ci passe en commission d'attribution (une commission vers le 15 de chaque mois) et les services de la Région me transmettent par mail la notification d'attribution ou de refus de l'aide demandée.

- Si je perçois une bourse, je peux suivre les paiements (10 mensualités de septembre n à juin n+1 pour une rentrée en septembre et de janvier ou février n à juin n puis septembre à décembre n / janvier n+1 pour les rentrées de janvier/février (pas de versements en juillet et août)) en me connectant à mon espace personnel grâce à mon identifiant et à mon mot de passe.